

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 décembre 2015, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Claude N. Morin, les conseillères et les conseillers suivants : Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue, Louis Proulx et Ghislain Brunet. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

Absence motivée : Monsieur Patrick Morin.

1. Ouverture de la séance par le maire, Claude N. Morin.

2015-12-203

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015;
4. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 284 510,05 \$;
  - Liste des salaires au montant de 42 051,44 \$;
5. Compte rendu de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest par madame Murielle Lessard;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de novembre 2015;
8. Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux;
9. Subvention pour l'amélioration du réseau routier :
  - a) Dossier : 00022660-1 – 87058 (08) 2015-06-16-42 au montant de 15 000 \$;
  - b) Dossier : 00022568-1 – 87058 (08) 2015-04-30-6 au montant de 15 000 \$;
10. Soumission pour équipements municipaux divers;
11. Étude sol contaminé;
12. Appui aux projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
13. Publication des prévisions budgétaires et du programme des dépenses en immobilisations;
14. Demandes d'appui financier :
  - a) Ressourcerie Le filon vert (Recyclo-Nord);
  - b) CAPACS Abitibi-Ouest;
  - c) Appui financier - Comité des Loisirs de Colombourg – Soirée du Bye Bye;
15. Augmentation des salaires et de l'échelle salariale pour l'année 2016 et signataires des annexes aux contrats de travail;
16. Vente pour taxes;
17. Participation financière à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2016;

18. Appropriation du surplus libre pour le projet de la bibliothèque;
19. Demande au MTQ – pont route 111;
20. Assurances de dommages 2016-2017 :
  - a) Renouvellement de contrat regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord québécois;
  - b) Octroi du mandat de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages;
21. Tolérance 0 au harcèlement, à la diffusion de propos diffamatoires sur le site Web et réseaux sociaux de la Ville de Macamic;
22. Adoption du budget 2016 de la Société d'habitation du Québec (OMH);
23. Association québécoise des Centres de la petite enfance – Appui au réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité;
24. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant divers travaux sur le territoire de la municipalité;
25. Avis de motion pour l'adoption du règlement modifiant le règlement numéro 11-152 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
26. Rapport des comités;
27. Questions diverses :
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 11, et 14b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2015-12-204**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-12-205**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 284 510,05 \$ ;
- b) Liste des salaires au montant total de 42 051,44 \$;

Adoptée à l'unanimité

5. **Compte rendu de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest par madame Murielle Lessard**

Madame Murielle Lessard fait un compte rendu de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2015.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **Correspondance reçue et envoyée de novembre 2015**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de novembre 2015.

8. **Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le registre public des déclarations des élus municipaux, tel que prévu à la Loi.

9. **Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

2015-12-206

a) **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DOSSIER : 00022660-1 – 87058 (08) 2015-06-16-42 AU MONTANT DE 15 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-207

b) **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DOSSIER : 00022568-1 – 87058 (08) 2015-04-30-6 AU MONTANT DE 15 000 \$**

---

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-208

10. **SOUSSION POUR ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DIVERS**

**Soumissions reçues :**

**Pour le turbidimètre portatif :**

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Monsieur Julien Turcotte<br/>(Trécesson)</b> | <b>26,99 \$</b> |
|---|-----------------|

**Pour le lot de « Bud wheels » :**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Monsieur Gilles Ethier<br/>(Palmarolle)</b> | <b>180,00 \$</b> |
|--|------------------|

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de monsieur Julien Turcotte au montant de 26,99 \$ plus taxes pour la vente du turbidimètre portatif.

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de monsieur Gilles Ethier au montant de 180 \$ plus taxes pour la vente du lot de « Bod wheels ».

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-209

12. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

---

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la Ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille dollars (20 000 \$) ;

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Travaux d'aménagement 2015 (Projet numéro Fonds-15-13);

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Linda Morin, appuyée par le conseiller Ghislain Brunet, il est unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Ville de Macamic pour un montant maximum de 20 000 \$;
- d'autoriser le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé ou l'inspectrice municipale adjointe Annick Gaudet à signer la documentation relative au projet.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-210

13. **PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES**

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut décider du mode de distribution de ces documents;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires et le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2016 soient publiés dans le journal Info-Mak, édition du 11 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Demandes d'appui financier**

2015-12-211

a) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE RESSOURCERIE LE FILON VERT (RECYCLO-NORD)**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : En raison de choix budgétaires difficiles, la Ville de Macamic ne pourra donner suite à la demande d'aide financière de Recyclo-Nord.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-212

c) **APPUI FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS DE COLOMBOURG – SOIRÉE BYE BYE**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QU' : Un montant de 600 \$ sera versé en janvier 2016 au Comité des loisirs de Colombourg pour l'organisation du Bye Bye 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-213

15. **AUGMENTATION DES SALAIRES ET DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2016 ET SIGNATAIRES DES ANNEXES AUX CONTRATS DE TRAVAIL**

Suite aux séances de travail pour la préparation du budget 2016 de la municipalité et lors de laquelle il y a eu le dépôt du rapport budgétaire 2015 incluant les prévisions budgétaires 2016 et dans lequel on y retrouve les salaires, les avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2015 et ceux qui seront payés aux employés après ajustement final des dits tableaux pour l'année 2016 selon les modalités qui suivent ci-dessous, à savoir :

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une augmentation de salaire représentant 1,3 % soit octroyée aux employés de la Ville de Macamic pour l'année 2016.

L'augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : L'augmentation et la mise à jour de l'échelle salariale de la firme Management 360 inc. soient ajustées du même pourcentage et applicables en 2016 et que le directeur général est mandaté pour sa gestion et sa mise en application.

QU' : Une augmentation de salaire représentant 1,3 % soit octroyée aux élus de la Ville de Macamic pour l'année 2016.

QUE : Le maire, Claude N. Morin ou le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer les annexes au contrat de travail des employés de la municipalité.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le conseiller responsable de ce dossier, Patrick Morin soient autorisés à signer le tableau détaillé des salaires et des avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2016 ainsi que pour les heures accumulées des employés au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-214

16. **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les propriétés suivantes soient inscrites sur la liste de vente pour taxes :

| Matricule    | 2011            | 2012             | 2013               | 2014               | 2015               | Intérêts           | Total               |
|--------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 4101 39 1866 |                 |                  | 227,69 \$          | 1 393,97 \$        | 1 428,47 \$        | 147,11 \$          | 3 197,24 \$         |
| 4102 60 3819 | 97,50 \$        | 245,25 \$        | 246,00 \$          | 286,52 \$          | 295,92 \$          | 401,33 \$          | 1 572,52 \$         |
| 4102 30 0298 |                 |                  | 465,79 \$          | 571,47 \$          | 579,94 \$          | 162,35 \$          | 1 779,55 \$         |
| 2601 75 8725 |                 |                  |                    | 929,54 \$          | 941,54 \$          | 368,78 \$          | 2 239,86 \$         |
| 4101 26 4910 |                 | 165,78 \$        | 1 623,03 \$        | 1 636,07 \$        | 1 678,52 \$        | 727,96 \$          | 5 831,36 \$         |
|              | <b>97,50 \$</b> | <b>411,03 \$</b> | <b>2 562,51 \$</b> | <b>4 817,57 \$</b> | <b>4 924,39 \$</b> | <b>1 807,53 \$</b> | <b>14 620,53 \$</b> |

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, ainsi que Denis Bédard, directeur général ou Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe, soit mandaté pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-215

17. **PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte sa contribution à la Corporation du transport public adapté au montant 13 931 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-216

18. **APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET AU FONDS D'ADMINISTRATION 2015**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic approprie le surplus libre de la Ville, soit une somme de 118 494 \$ aux fins de couvrir les dépenses reliées des opérations courantes et au projet de la bibliothèque;

QUE : Cette somme soit transférée aux postes budgétaires suivants :

75 811 \$ au poste 23-710-10-000 et  
42 683 \$ au poste 03-410-10-000.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-217

19. **DEMANDE AU MTQ – PONT ROUTE 111**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au ministère des Transports du Québec que soit prévu un pont temporaire pour permettre la circulation en tout temps sur la route 111 lors de la réfection du pont enjambant la rivière Lois prévue en 2018;

QUE : Une copie de cette résolution soit envoyée à notre député monsieur François Gendron, à notre ministre régional monsieur Luc Blanchette et à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Assurances de dommages 2016-2017**

2015-12-218

a) **ASSURANCES DE DOMMAGES 2016-2017, RENOUVELLEMENT DE CONTRAT REGROUPEMENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD QUÉBÉCOIS**

**ATTENDU** les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Lemieux Ryan relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2016-2017;

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme Fidema Groupe conseils inc., consultant de l'UMQ, suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

**ATTENDU** l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;



**ATTENDU QUE** la Ville de Macamic accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Lemieux Ryan relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2015-2016 pour un montant total de 24 219,80 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema Groupe-conseils inc., et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense pour le terme 2016-2017.

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 6 143 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 9 638 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite autoriser aussi le paiement à l'UMQ d'une somme de 242,20 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

**ATTENDU PAR AILLEURS** l'appel d'offres lancé par l'UMQ en vue de l'obtention de services de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages pour le regroupement et chacune des municipalités participantes;

#### **1. RENOUELEMENT DU CONTRAT EN ASSURANCES DE DOMMAGES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu :

**QUE :** La Ville de Macamic autorise le renouvellement du contrat pour les assurances de dommages 2016-2017, aux compagnies d'assurances suivantes, selon le genre d'assurances et les primes mentionnées, le tout en conformité avec le rapport d'analyse du consultant du 14 octobre 2015 et mis à jour ce 30 novembre 2015, et en conformité avec la loi :

| <b>Genre d'assurance</b>                                | <b>Nom de l'assureur</b> | <b>Montant de la prime, taxes en sus</b> |
|---|--------------------------|--|
| Assurance de biens                                      | Aviva Canada             | 6 758 \$                                 |
| Assurance contre le bris des machines                   | Aviva Canada             | 1 741 \$                                 |
| Assurance contre les délits                             | Travelers                | 1 440 \$                                 |
| Assurance automobile, formule des propriétaires         | Aviva Canada             | 4 743 \$                                 |
| Assurance responsabilité civile primaire                | Lloyd's de Londres       | 3 169 \$                                 |
| Assurance responsabilité complémentaire et excédentaire | Markel Canada            | 2 816 \$                                 |
| Assurance responsabilité municipale                     | Lloyd's de Londres       | 1 553 \$                                 |

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-219

b) **ASSURANCES DE DOMMAGES 2016-2017 – OCTROI DU MANDAT DE CONSULTANT ET GESTIONNAIRE DE RISQUES EN ASSURANCES DE DOMMAGES**

Il est proposé de plus par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'octroi du mandat pour des services professionnels de consultant de gestionnaire de risques à la société Fidema, pour une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au prix annuel de 1 418 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le rapport d'analyse du comité de sélection formé par l'UMQ, et en conformité avec la loi;

QUE : La Ville de Macamic autorise aussi le paiement, au consultant d'une somme de 1 418 \$ taxes incluses par an, maximum 5 ans, représentant les honoraires soumis dans sa proposition et que le comité de sélection de l'UMQ a recommandé d'accepter.

QUE : La Ville de Macamic autorise le paiement à l'UMQ d'une somme de 52,35 \$ pour les frais reliés à l'avis de publication de l'appel d'offres pour le consultant.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-220

21. **TOLÉRANCE ZÉRO AU HARCÈLEMENT ET À LA DIFFUSION DE PROPOS DIFFAMATOIRES SUR LE SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire informer ses concitoyens et la population en général qu'elle a adopté une politique relativement à l'éthique applicable aux élus et au personnel administratif de la ville et que tant les élus que le personnel veulent promouvoir cette politique ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire continuer à œuvrer de façon transparente, ouverte et avec empathie auprès des citoyens et des intervenants, mais elle entend appliquer une politique de tolérance zéro en regard des contrevenants relativement aux propos, menaces, diffamation, intimidation et autres de même nature.

ATTENDU QUE cette mise en situation est nécessaire pour correspondre aux impératifs de la loi et pour contribuer à l'harmonie existant entre les autorités municipales, les citoyens, interlocuteurs et utilisateurs de service.

ATTENDU QUE la Ville de Macamic considère donc que toute personne, institution, entreprise ou autre doit tenir compte de ces principes dans ses relations avec la Ville, les élus et les employés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville désire informer ses citoyens, la population, les utilisateurs de service de la Ville de Macamic qu'il n'y aura aucune tolérance, en regard de menaces, propos injurieux ou diffamatoires, blessant et/ou outrageant en regard des élus, des employés et autres personnes d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-221

22. **ADOPTION DU BUDGET 2016 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (OMH)**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2016 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 12 472 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-222

23. **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE – APPUI AU RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE QUALITÉS**

**Attendu que** le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au coeur du Livre blanc de 1997 « *Les enfants au coeur de nos choix* »;

**Attendu que** la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

**Attendu que** la loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

**Attendu que** l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

**Considérant que** de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

**Considérant que** des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

**Considérant que** le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et unanimement résolu et adopté :

**Que** nous, membres du conseil de la Ville Macamic, demandons au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-223

24. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'emprunt décrétant divers travaux sur le territoire de la municipalité.

2015-12-224

25. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-152 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement numéro 11-152 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

26. **Rapport des comités**

Le maire, Chaudé N. Morin, les conseillères Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et les conseillers Louis Proulx, Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif

27. **Questions diverses**

Aucune.

28. **Période de questions**

Monsieur Rock Morin demande des informations concernant les installations septiques et mentionne que les résidents en milieu rural sont inquiets face aux nouvelles normes du Q.2, r 22. Monsieur le maire répond à ses questionnements.

2015-12-224

29. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire